

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 1 de 2

**Résolutions adoptées à la 4^e séance
tenue le 28 octobre 2008**

Date d'adoption du procès-verbal :
le 17 novembre 2008

E-4-2 CENTRE SUR LA BIODIVERSITÉ

Le Comité exécutif :

1. autorise la Direction des immeubles à procéder à l'émission d'un appel d'offres pour la réalisation de la construction du Centre sur la biodiversité de l'Université de Montréal pour une somme de 17,3 M \$;
2. autorise le vice-recteur adjoint à l'administration, monsieur Éric Filteau, et la secrétaire générale, madame Francine Verrier, à signer tous les documents nécessaires à cet appel d'offres après qu'ils auront été visés par le Bureau des affaires juridiques.

E-4-3 CONDITIONS PARTICULIÈRES D'EMPLOI DU VICE-RECTEUR—
DÉVELOPPEMENT ET RELATIONS AVEC LES DIPLÔMÉS

Le Comité exécutif

1. fixe les conditions de fin de mandat et de lien d'emploi du vice-recteur— Développement et relations avec les diplômés de la manière suivante :
 - lors de la fin de son mandat, soit le 31 mai 2013, M. Donat J. Taddeo aura droit à une indemnité égale au traitement annuel au départ;
 - dans le cas de la résiliation de l'engagement de M. Donat J. Taddeo en cours de mandat, celui-ci aura droit à une indemnité égale au traitement annuel au départ, sauf si ladite résiliation résulte d'une cause juste et suffisante.

E-4-4 ENTENTE SUR LA COTISATION ÉTUDIANTE POUR LES SERVICES AUX
ÉTUDIANTS (SAE) ET LE CENTRE D'ÉDUCATION PHYSIQUE ET DES SPORTS
DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL (CEPSUM)

Le Comité exécutif :

1. autorise le vice-recteur exécutif, M. Guy Breton, à signer une entente avec la Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal (FAECUM) et l'Association générale des étudiants et étudiantes de la Faculté de l'éducation permanente (AGEEFEP) qui respecte les principes énoncés dans le document A-16/4^e/4/1 déposé aux archives;

COMITÉ EXÉCUTIF

Page 2 de 2

**Résolutions adoptées à la 4^e séance
tenue le 28 octobre 2008**

Date d'adoption du procès-verbal :
le 17 novembre 2008

- mandate la direction de l'Université à procéder à la mise en œuvre de la décision et, notamment, à modifier ses règlements en conséquence de façon à ce que la cotisation soit haussée de 1,50 \$/crédit dès janvier 2009.

La secrétaire générale,
Francine Verrier